



ARSENAL de TOULON

Et de ses ANTENNES

Toulon, le 19 mai 2025

Liminaire CGT du CSA de BdD Toulon du 19/05/2025

Monsieur le COM BdD Tln, mesdames, messieurs,

La CGT tient avant tout à réaffirmer sa volonté de paix et ne soutiendra jamais une économie de guerre qui va à l'encontre de l'intérêt des peuples.

Nos directions et services travaillent pour notre défense nationale mais ne doivent pas œuvrer pour armer des pays qui ne respectent pas les traités internationaux, une démarche contraire aux principes de la paix.

C'est pour cela que la CGT revendique la création d'un Pôle Public National de Défense, qui regrouperait tous les acteurs de la défense sous le contrôle des 2 chambres élues que sont l'Assemblée Nationale et le Sénat. Les orientations y seraient débattues en laissant la décision finale au Président de la République et au Premier Ministre.

Concernant notre Base de Défense Toulonnaise, de grosses mutations et transformations sont en court. Tant sur le point des infrastructures que sur le point RH de nos Directions. Les missions deviennent de plus en plus fournies et pointues. Bien que les déflations d'effectifs, au vue des planches fournies pour ce CSA, sont arrivées au plus bas, l'embauche statutaire reste utilisée avec parcimonie au détriment des embauches sous contrat. En terme de fidélisation, d'attractivité et du maintien de compétences sur le temps, la CGT doute de son efficacité.

Quand on regarde les déroulements de carrières Fonctionnaires A, B, C et Ouvriers d'Etat, nous sommes loin du compte. Les volumes imposés par les lignes directrices DRH-MD et les taux sont en dessous des besoins réels.

En reconnaissance du travail des agents qui tous les jours donnent le meilleur d'eux-mêmes la CGT revendique :

- L'augmentation du Point d'Indice à la hauteur de l'inflation subie depuis 2010 ;
- A minima l'indexation annuelle du Point d'Indice sur l'inflation ;
- L'intégration des primes pour le calcul de la pension des fonctionnaires ;
- La semaine à 32h sans perte de salaire ;
- Priorisation des embauches statutaires A, B et C.
- Sur le modèle CGT des déroulements de carrières, le nombre de postes suffisants et nécessaires doit être donné annuellement.

Le budget 2025 du Ministère est en hausse sur la ligne de la LPM 2030, les personnels civils doivent en bénéficier logiquement.

Nous tenons à réaffirmer notre volonté locale pour le pouvoir d'achat des salariés de notre BdD Toulon.

Pour La CGT, au-delà du salaire qui est suspendu à une décision politique nationale, des volontés plus locales peuvent donner satisfactions. Lors de précédents CSA nous avons demandé une évaluation chiffrée des repas méridiens sur base, à ce jour nous restons en attente....

La CGT revendique pour les salariés étatiques de notre base :

- La gratuité des repas méridiens pris dans nos restaurants étatiques pour tous les salariés du Ministère (plateau type) ;
- La prise en charge à 100% des forfaits annuels de transport en commun pour tous les agents n'ayant pas de cartons d'accès véhicule ;
- Le doublement de la prime mobilité durable pour ceux qui utilisent leurs vélos afin d'accéder à leur lieu de travail (mesure déjà appliquée chez Naval Group pour ses salariés, donc faisable).

Pour la CGT, ces 3 revendications ne devraient pas déstabiliser le budget du Ministère des Armées mais auraient un impact positif pour les personnels.

Pour conclure cette déclaration liminaire, la CGT souhaiterait connaître la position des représentants de l'administration présents ce jour sur 2 sujets actuels sur notre base.

Le premier concerne le préavis de grève CGT-CFDT déposé pour le 11 juin sur SIMu Toulon. Le désaccord profond est sur l'interprétation du décret amiante de 2006 et la remise en cause des états signés par SSF, ex-direction du SIMu de 2003 à 2011. A ce jour la CGT reste ouverte au dialogue et en attente, suite à des contacts avec le Directeur local et Central, d'une avancée sur ces points bloquants.

Le but est de faire valoir les droits des agents au vu d'un décret sans ambiguïté à nos yeux.

Ce décret n'a pas été écrit par un syndicat, il n'appartient pas à une Direction de l'interpréter, on doit juste l'appliquer tant qu'il est vigueur.

Le deuxième point concerne notre industriel Naval Group. Selon la Direction NG, il y aurait des directives de SSF, voire même de Commandants de navires pour que soit stoppé les horaires d'été en décalé. Pour rappel, ce type d'horaire est historique pour les personnels civils, car il s'agit d'une amélioration des conditions de travail. Les solutions proposées à ce jour par NG pour pallier à ce retour en arrière vont à l'encontre de la politique environnementale prônée par le ministère. Comme la mise en place de climatisation dans les locaux où travailleraient les personnels.

La CGT ne peut pas soutenir cette orientation alors que la solution existe depuis des décennies et a été mise en œuvre par la DCAN, puis la DCN, puis DCNS et NG jusqu'à ce jour. Si des consignes sont imposées par la Marine via SSF ou certains commandants de bord, il serait bien de nous les expliquer.

Merci pour vos réponses et de votre écoute.